

Municipalité d'Auclair

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR; RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2014-06 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le Plan d'urbanisme;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Auclair tenue le 4 avril, les projets de règlement suivants ont été présentés résolutions 2022-53 et 2022-54:

- Projet de règlement numéro 2022-05 concernant le règlement de zonage;
- Projet de règlement numéro 2022-06 concernant le Plan d'urbanisme;

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 2 mai 2022 à 19h au 773 rue du Clocher de la Municipalité d'Auclair, lieu ordinaire des séances du conseil. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlement et de consulter la population. Les présents projets de règlement sont nécessaires afin de se conformer à la modification 02-10-50 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata. Les projets de règlement visent à modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole I pour intégrer les possibilités prévues au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec issu de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA). Les projets de Règlement visent également à corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentiels dans l'affectation Agricole II ;

Au cours de cette assemblée, le maire suppléant expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ces projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, 681, rue du Clocher aux heures habituelles d'ouverture 8h30 à 11h30, 12h30 à 16h du lundi au jeudi et de 8h30 à 11h30 le vendredi, ainsi que sur le site web de la municipalité : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair
Ce 8 avril 2022
Par

Josée Dubé
Directrice générale